



Annulation contrat dépôt vente

Par **lisette_old**, le **31/08/2007** à **09:39**

Bonjour,

Voilà, j'ai mis hier des vêtements en vente dans un dépôt vente. Seulement après réflexion je me rend compte que c'est un peu de l'arnaque par rapport à la marge qu'il prenne et préfère donner mes vêtements à une association.

J'aimerais savoir si j'ai le droit d'annuler le contrat, reprendre mes articles . (si on peut appeler ça ainsi) correspond à mon état civil (nom, prénom, adresse, numéro de déposant, et numéro de carte d'identité), le détail des vêtements ainsi que le prix qu'elle me versera en cas de vente.

Il est également indiqué que le dépôt dur 4 mois et qu'au bout de deux mois il y aura une baisse de 20% sur le prix. Que je toucherais le règlement des ventes 2 mois après (s'il y a vente évidemment) au plus tard au bout d'un an après le dépôt.\$

Il est noté que la fin de dépôt aura lieu le 2/01/2008

et enfin

Je soussigné (NOM) reconnais être le seul propriétaire des objets désignés,

donne mandat dépôt vente "bébé futé" de les vendre

avoir pris connaissance de toutes les conditions de ce dépôt vente exposées en magasin.

date et signature